

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL832

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 27, substituer aux mots « modalités de mise en œuvre du schéma » les mots : « règles générales du fascicule ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.